GRAPE INNOVATIONS
L'humain à part entière

115 rue Vendôme
69006 LYON

Tél : 04 37 24 04 79
http://www.grape-innovations-coop.com

VOTRE FORMATION

Être accueillant.e en LAEP

Document pédagogique

I – UN CADRE D'ACCUEIL A PRESERVER

Les objectifs des LAEP sont assez transversaux pour pouvoir se retrouver dans les missions de nombreuses institutions, mais la particularité du L.A.E.P. permet que tout cela s'expérimente d'une façon tout à fait originale et unique en fonction du cadre qui est proposé.

L'anonymat des personnes accueillies est préservé. Seul le prénom, l'âge de l'enfant et le lien avec la personne qui l'accompagne sont demandés.

Ne signifie pas qu'on ne connaît pas le nom de la personne mais que l'on ne garde aucune trace et qu'aucune utilisation ne sera faite de la présence, ou de l'absence, de la personne dans le lieu. (Cf. « Alors ? Est-ce que Mme X elle est venue ? Car je lui avait dit que ça lui ferait du bien ? »

Confidentialité :
Rien n'est transmis à l'extérieur de la présence de la personne dans le lieu pas plus de ce qu'elle y a fait, dit …

Cf. supervision, ce qui est dit par un accueillant de ce qu'il rencontre, de ce qu'il sait de la famille par ailleurs n'a pas sa place. Le but de ces temps de travail n'est pas de faire le lien afin de mieux comprendre la situation de la famille ou de l'enfant, mais bien de questionner sa pratique d'accueillant au sein du lieu dans telle situation.)

Liberté concernant la fréquentation du lieu : fréquence, durée de présence dans le lieu (tout cela non questionné par l'accueillant) = pas de notion de suivi, tout se passe dans le « ici et maintenant »du L.A.E.P.

Gratuité

Neutralité du lieu, qui préserve de tout prosélytisme et jugement de valeurs.
L'accueillant a une double appartenance : appartenance institutionnelle et appartenance au réseau auquel appartient le LAEP. Dans son rapport à l'autre, l'accueillant doit limiter son intervention institutionnelle par sa déontologie professionnelle et doit respecter la règle de la neutralité. Car seul l'espace de neutralité dégagé des obligations de contrôle social permettra à une parole familiale d'advenir dans un espace social.

Le LAEP n'étant pas un lieu de garde, le parent ne peut s'absenter du lieu sans son enfant.
Différent de : « Vous devez tt le temps être avec votre enfant… (injonction paradoxale avec le "ici vous pouvez souffler" ou avec le trop souvent énoncé "c'est un lieu de séparation")

Nota bene : Un L.A.E.P doit se questionner sur la présence de professionnels durant les temps d'accueil (assistantes maternelles, TISF, etc.).

II - LES FONDEMENTS ETHIQUES D'UNE PRATIQUE D'ACCUEIL

Le Droit des usagers fait référence aux droits de l'homme et combine les droits et devoirs dévolus à tout citoyen. Ce n'est ni une mode, ni quelque chose d'accessoire, mais une véritable opportunité pour inventer de nouveaux rapports sociaux. Ils interrogent en profondeur les modalités et la nature de la relation entre professionnels et familles. Transforme le rapport de domination et d'assistance. La famille est alors perçue comme égal à soi et comme un ensemble humain participant à la construction de l'humanité. Aussi reconnaître chacun dans ses compétences, sa différence et sa complémentarité ; accepter nos cultures, nos désirs et nos parcours de vie, c'est reconnaître chacun dans sa différence, c'est reconnaître l'égalité de tous.

Être en relation avec l'autre est une posture bien difficile qui vient interroger la délicate question de la relation à l'autre, de l'être à l'autre. Penser l'éthique c'est penser l'autre, c'est s'interroger en miroir sur ce qui chez l'autre, renvoie à la question de la dignité et du respect de la personne. Le soin, le souci, l'attention… sont autant de notions qui résument un geste vers autrui. Il est question d'un rapport de soin fondateur du rapport à l'autre mais également du rapport à soi à l'origine d'une morale mais aussi d'une politique.

Penser l'éthique c'est rester prudent et penser à la possible négativité de la relation qui confirmer la dépendance ou l'inégalité du rapport à l'autre :

L'un saurait, l'autre ne saurait pas,
l'un douterait, l'un souffrirait et l'autre pas …

Copyright GRAPE INNOVATIONS 2025

Ceci peut être le support d'une mise en dépendance, d'une bienveillance terrible qui infantilise et empêche la relation. C'est cette dissymétrie qui peut devenir pouvoir, ou même abus de pouvoir. Alors que dans une relation d'accueil et/ou d'aide il faut que la compétence se mette au service de l'individu.

III – LES ACCUEILLANTS

A – Des bases communes

Que l'équipe d'accueillants soit constituée de professionnels volontaires ou de professionnels mis à disposition par différentes institutions du champ de l'Enfance et de la Famille et/ou de bénévoles :

- Leur rôle est d'accueillir, d'être à l'écoute de chacun et de favoriser la rencontre et les échanges pour que petits et grands se sentent au mieux au sein du Lieu d'Accueil

- Garant.e .s du cadre d'accueil, ils restent attentifs au respect des personnes présentes ainsi qu'à la non-dégradation des locaux et du matériel mis à disposition.

- Tenus aux règles de confidentialité et de neutralité, les accueillants s'engagent à ne pas divulguer le contenu des échanges qui ont lieu au sein du LAEP. De plus, le principe d'anonymat garantit aux personnes accueillies que leur présence dans le lieu ne sera pas évoquée en dehors des temps d'accueil.

B - Un positionnement spécifique

Être accueillant implique une aptitude à se décaler de sa pratique et de son champ d'intervention habituel pour occuper une nouvelle fonction et une nouvelle posture professionnelle. Les outils de l'accueillant sont sollicités pour se mettre au service de l'autre, enfant et adulte, au sein d'un cadre d'accueil dont il garantit la bienveillance. Cela demande une capacité de mise à distance et de prise de recul pour opter pour une attitude discrète et compréhensive. Il s'agit ainsi de sortir d'une posture d'observation ou de transmission d'un savoir pour opter pour une position qui permet "le faire ensemble" et de partager des expériences entre enfants et adultes, sans volonté de transformer ou d'éduquer l'autre dans une tentation assimilatrice et normalisatrice. Pour ce faire, l'accueillant doit être en questionnement permanent, être inventif et créatif afin de s'adapter aux familles et ne pas pérenniser la concurrence entre la famille et l'Institution sociale.

Ainsi, concernant les règles, il ne s'agit pas de sommer les parents d'abandonner leurs pratiques familiales et culturelles, pour adopter celles qui ont cours au sein des diverses institutions, mais de faire confiance au processus d'identifications et à la dynamique du groupe et à ses ressources pour accompagner les évolutions.

C - Les notions d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale

Les pratiques de soutien ou d'accompagnement nécessitent de s'interroger sur la façon dont les parents eux-mêmes définissent et vivent leur rôle.

L'accompagnement désigne l'acte de se joindre à quelqu'un pour faire un parcours en commun sur un temps donné pour aller où il va. Cela suppose d'être présent et de se mettre au rythme de la personne, en ajustant l'accompagnement en prenant en compte des rôles et des positionnements différents. Il s'agit pour le professionnel de permettre une mise à distance et une objectivation de la situation afin de proposer l'accompagnement le plus ajusté, éclairé et dicté par des valeurs éthiques et sociales appelées à co-exister avec celle du parent.

Le soutien

Le terme de soutien à la parentalité fait l'objet d'un large usage et soulève de grandes crispations. Cette posture implique une autre pratique puisqu'il évoque l'idée d'étayage afin de maintenir l'autre dans une position de stabilité et d'équilibre afin d'empêcher qu'il ne tombe ou s'affaisse.

Copyright GRAPE INNOVATIONS 2025

Points de vigilance :

Qui peut être accompagné et/ou soutenu, quand, par qui et de quelle façon ?

Savoir que les difficultés exprimées ou ressenties par les parents ne sont pas forcément celles repérées par les professionnels. Sont-elles d'ordre sociales, économiques, éducatives, relationnelles, affectives…? Quel est le point de vue des intéressés sur cette question ?

Si les personnes vivant des situations de précarité rencontrent des difficultés plus grandes dans l'exercice de leur parentalité, c'est en raison des conditions de vie difficiles. Faire face au quotidien (se nourrir, se loger, se chauffer) mobilise une grande partie de leur énergie, il n'en demeure pas moins qu'elles sont, et restent, largement mobilisées par le bien être de leur enfant.

Les actions et les propos à destination des, et sur les familles peuvent renforcer ou fragiliser le processus maturatif de la personnalité du parent.

Le soutien à la parentalité s'inscrit dans une approche globale développée par les pouvoirs publics pour apporter à chaque parent l'accompagnement dont il a besoin, au moment où il en a besoin, sans stigmatisation et dans le respect de ses compétences, afin qu'il puisse exercer pleinement sa fonction de parent et qu'il se vive au mieux parent de son enfant.

Rappelons-nous que au sein d'un L.A.E.P les notions qui font partie du vocabulaire des accueillants (parentalité, socialisation, autonomie, séparation, affiliation….) parlent tous d'un processus de construction dynamique qui continue tout au long de la vie et qui font ainsi allusion à un sujet actif, qu'il soit enfant ou adulte. Pas plus que la prévention ne cible des publics ou des personnes en particuliers, les processus psychiques ne se décrètent pas. Le risque toujours est de figer l'individu dans un modèle conceptuel qui progressivement anéantie le sujet.

La mission de l'accueillant n'est pas de transformer le parent mais de mettre en place un environnement qui va permettre son évolution s'il le souhaite : c'est le lieu et non le professionnel qui va permettre cette évolution.

Vouloir reconnaître les parents dans leur rôle, c'est accepter de remettre en question ses certitudes professionnelles pour découvrir comment font les parents.

Copyright GRAPE INNOVATIONS 2025